



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 11 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-23

Étaient présents :

Max Roustan. Jean-Claude Auribault. Max Bordary. Richard Hillaire. Bernard Saleix. Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia Directeur Général

Cédric Veyrenc Directeur Général Adjoint

Alexia Debornes Directrice du Service Développement et Maitrise d'Ouvrage

Camille Bary Directrice de la Gestion Locative et de la Proximité

Secrétariat assuré par : Louison Larozas

**Autorisation amiable pour des travaux d'éclairage public
Résidence Anthonioz De Gaulle à Saint Jean de Valériscle**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport 2025-23 annexé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Directeur Général à signer l'autorisation amiable jointe en annexe, relative à l'implantation des équipements d'éclairage public sur la façade du bâtiment situé à Saint Jean de Valériscle.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juillet 2025

Rapport n° 2025-23

Développement et Maîtrise d'ouvrage

Autorisation amiable pour des travaux d'éclairage public **Résidence Anthonioz de Gaulle à Saint Jean de Valérisclé**

Pièce(s) annexe(s) : - Autorisation amiable, Photos projet

Logis Cévenols est copropriétaire avec la Commune de Saint Jean de Valérisclé d'un bâtiment situé au 4 avenue Pierre de Barberan sur la parcelle référencée B n° 1750.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place Jean Jaurès, la Commune de Saint Jean de Valérisclé a mandaté le bureau d'études CEDRE pour assurer la conception et le suivi des travaux lié à l'éclairage public.

Le bureau d'études a sollicité Logis Cévenols pour autoriser la réalisation des travaux suivants :

- Déplacement de la lanterne existante sur la façade du bâtiment de Logis Cévenols,
- Pose d'un câble de réseau d'éclairage public sur la façade pour alimenter la lanterne avec le souci de limiter au maximum l'impact visuel.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer l'autorisation amiable jointe en annexe, relative à l'implantation des équipements d'éclairage public sur la façade du bâtiment situé à Saint Jean de Valérisclé.

**Autorisation amiable de reprise d'équipement
d'éclairage public existant donnant sur la voie publique.**

Je soussigné :

LOGIS CEVENOLS OPH ALES AGGLOMERATION,

Domicilié au **433 Quai de Bilina , 30100 ALES**

Tel : **04 66 78 47 00**

Propriétaire (Propriétaire indivis) de la parcelle situé sur la Commune de **SAINT JEAN DE VALERISCLE** , cadastré :

Section : B

N° de Parcelle : 1750

Autorise la commune de **SAINT JEAN DE VALERISCLE** ou la collectivité (communauté de commune éventuelle) à poser un dispositif d'éclairage public dans le mur de soutènement donnant sur la voie publique au niveau de la **Rue des Ecoles**.

Annotation :

Déplacement de la lanterne existante sur la façade de votre bâtiment, (Voir plan + Photo)
Pose d'un câble de réseau Eclairage Public sur la façade de votre bâtiment,
sur une longueur d'environ 30ml, afin de pouvoir réalimenter une lanterne existante.
Dans le cadre de l'aménagement de la Place Jean JAURES.

Autres annotations apportées par le et ou les propriétaires :

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

LE PROPRIETAIRE

Nom, date et signature.



Réseaux électriques & Urbanisme

Ligne fixe : 04 66 52 60 97

Mail : jeromecedre@laposte.net

Siège social :

408 promenade de l'Ermitage 30100 Alès

Agence :

88 Avenue d'Anduze 30100 Alès

SARL au capital de 7623€

N° SIRET : R.C.S d'Alès 434 373 486 000 19

LOGIS CEVENOLS

OPH ALES AGGLOMERATION,

433 Quai de Bilina - 30100 ALES

Objet : **Aménagement de la Place Jean JAURES - Commune de : SAINT JEAN DE VALERISCLE..**

Madame, Monsieur,

Votre commune, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) et ERDF, envisagent pour la réalisation de l'affaire citée en objet, d'effectuer des travaux sur une ou plusieurs parcelle(s) dont vous êtes propriétaires.

Cette ou ces parcelle(s) sont listée(s) sur l'autorisation amiable de pose d'équipement d'éclairage public jointe à ce courrier.

Ces travaux sont envisagés dans le cadre de l'opération citée en objet et ont pour but l'amélioration de l'éclairage public et la dissimulation du réseau d'éclairage public de votre commune. Dans ce contexte, les travaux sont pris en charge par la collectivité et aucune participation financière directe ne pourra vous être demandée.

L'ensemble de cette opération relève du processus d'amélioration du service d'éclairage public de la commune.

Nous vous serions grés de bien nous retourner, en utilisant l'enveloppe ci-jointe, un des deux exemplaires de la présente autorisation, dûment signée et datée.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercions par avance de votre coopération.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chargé d'étude

Jérôme BONNET



Réseaux électriques & Urbanisme

Maîtrise d'œuvre et études techniques :

CEDRE réseaux électriques & urbanisme Alès



VUE PROJET

Pose du futur câble
D'alimentation de la lanterne
existante sur la façade de votre
bâtiment

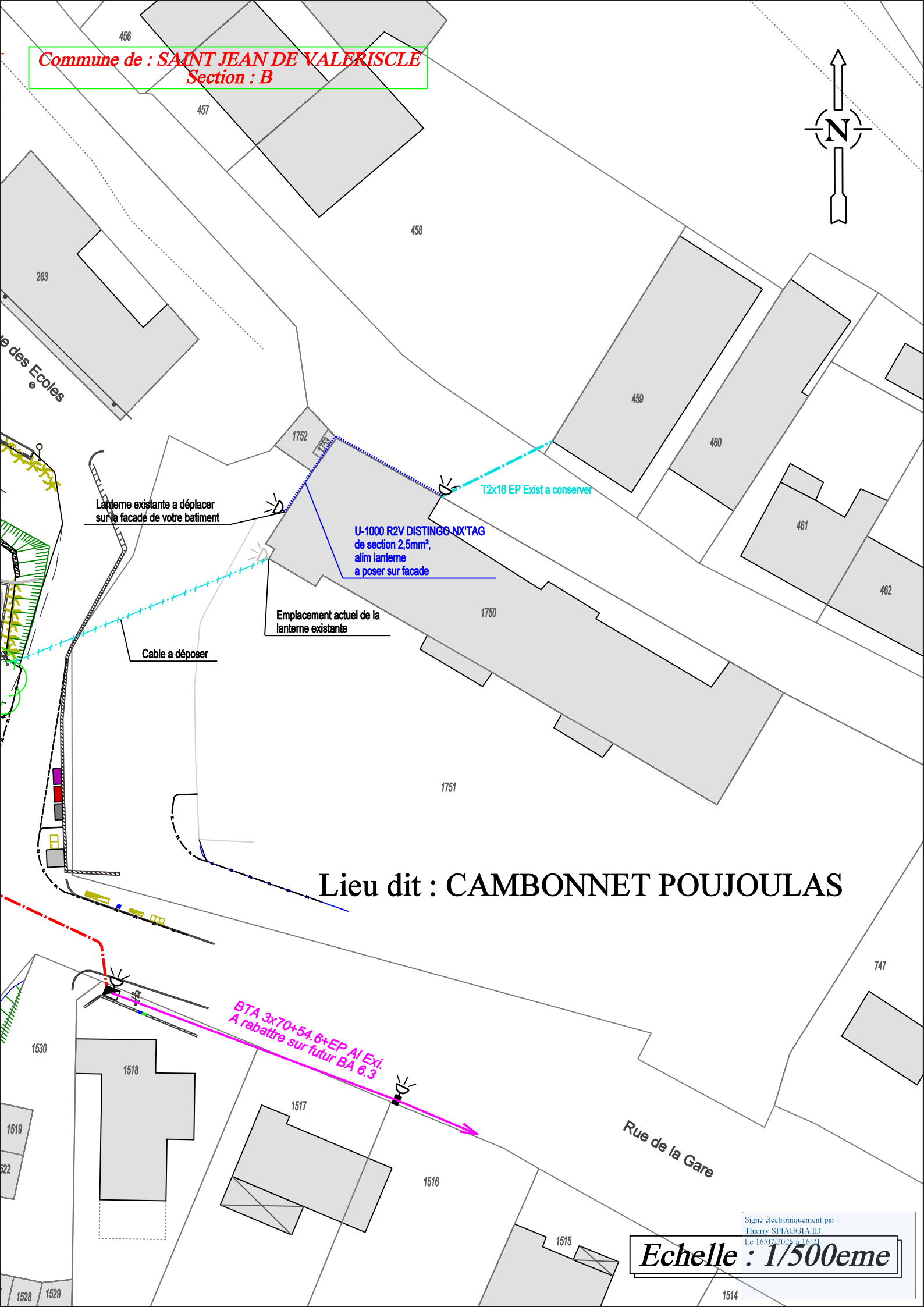
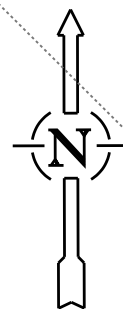
VUE PROJET

Lanterne existante
a déplacer

Lanterne existante déplacée.
sur la façade de votre bâtiment
Suite a sa reprise de son alimentation
par un câble posé sur façade.

Parcelle B : 1750

Commune de : SAINT JEAN DE VALERISCLE
Section : B



Lieu dit : CAMBONNET POUJOULAS

Rue de la Gare

Signé électroniquement par :
Thierry SPLAGLIA ID
Le 16/07/2025 à 16:21

Echelle : 1/500eme